

(Un simple clic sur l'objet de l'index vous conduira directement à la page)

ESSAI HISTORIQUE DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTMARC-SUR-RICHELIEU _____

La législation : les licences commerciales _____

Période 1856-1967 _____

1855 _____	3
Premier règlement _____	3
1857 _____	3
Conseil de comté _____	3
1862 _____	3
Nouveau règlement _____	3
Demande d'amender le règlement numéro 9 _____	4
Exécution du règlement _____	4
Nouveau règlement _____	4
1863 _____	4
Mise en demeure _____	4
Plainte _____	4
1865 _____	5
Requête de John Fraser _____	5
1866 _____	5
Demande de licence _____	5
1868 _____	5
Licence accordée par le conseil de comté _____	5
1869 _____	5
Licences pour boisson _____	5
1872 _____	5
Dimanche et jour de fête _____	5
1873 _____	5
Encore des amendements _____	5
1875 _____	6
Demande d'une licence _____	6
1876 _____	6
Renouvellement certificat _____	6
1878 _____	6
Moins de trois demiards _____	6
1882 _____	6

Un nouveau commerçant _____	6
1884 et 1885 _____	7
Nouveau commerçant _____	7
1886 _____	7
Nouveau règlement _____	7
1887 _____	7
Renouvellement _____	7
1889 _____	7
Implication des électeurs _____	7
1890 _____	7
Un nouveau commerçant _____	7
1892 _____	7
Ordonnance _____	7
1899 _____	8
Colporteurs _____	8
1901 _____	8
Transfert d'un permis _____	8
1902 _____	8
Licence pour tous les colporteurs _____	8
1904 _____	8
Licence pour hôtel et vente de spiritueux _____	8
Licence refusée _____	9
Licence accordée _____	9
1905 _____	9
Le conseil hésite _____	9
1907 _____	9
Les certificats sont confirmés _____	9
Madame Sara Lambert _____	9
1912 _____	9
Désapprouve la décision de la Chambre de commerce _____	9
1916 _____	10
Annulation de la taxe _____	10
1921 _____	10
Requêtes _____	10



ESSAI HISTORIQUE DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTMARC-SUR-RICHELIEU

La législation : les licences commerciales

Période 1856-1967

1855

Premier règlement

Septembre : Le secrétaire doit notifier aux marchands d'exhiber leurs licences, sinon ils devront payer une pénalité d'une somme de 10 shillings à la prochaine réunion.

1857

Conseil de comté

Mars : Une demande est adressée au conseil de comté pour accorder des licences dans toutes les paroisses de ce comté. **Aucune définition du genre de licence n'est indiquée dans le procès-verbal.**

1862

Nouveau règlement

Janvier : le règlement portant le numéro 9 impose une taxe à tous les marchands, commerçants, tenant un établissement ou tenant une place d'entretien public. Cette

taxe, dont la somme est de 3 \$, est payable le premier mai de chaque année. En cas de non-paiement, une pénalité de 12 \$ sera exigée de la personne délinquante.

Demande d'amender le règlement numéro 9

Avril : Une demande voulant que la taxe sur les commerces soit diminuée est déposée devant le conseil. Il est demandé que la taxe soit diminuée à 2 \$ au lieu de 3 \$.

Exécution du règlement

Novembre : Une demande est déposée devant le conseil exigeant que le règlement sur les commerces soit exécuté.

Nouveau règlement

Décembre : Le règlement portant le numéro 12 est homologué.

En bref :

- Le règlement régit les marchands, commerçants ou autres personnes tenant des maisons ou des places d'entretien public ou tout autre personne exerçant un commerce.
- Le règlement défend de faire des affaires le jour du dimanche.
- Le conseil nomme Monsieur Damien Fontaine comme surveillant et il est autorisé à visiter les commerces pour voir si ces derniers sont conformes aux règlements.
- En cas d'infraction, le délinquant est sujet à une amende d'une somme de 10 \$.

1863

Mise en demeure

Mars : Les personnes exerçant un commerce sont avisées de payer leurs licences dans les huit jours de l'avis.

Plainte

Novembre : Le conseil prend connaissance d'une plainte voulant que Monsieur Joseph Lafrance vende des marchandises sans coupon et que la tenue de sa maison est désordonnée.

1865

Requête de John Fraser

Juillet : La requête veut que le conseil adopte d'autres mesures pour réprimer les débits des liqueurs fortes et de la boisson puisque les moyens qui nous sont actuellement donnés sont contraire à la loi. Monsieur le maire demande le vote sur la question. Quatre conseillers sont pour changer les mesures, un conseiller est contre.

1866

Demande de licence

Mai : Monsieur François Lafrance, forgeron, demande une licence pour une maison d'entretien public pour y détailler des liqueurs spiritueuses. La requête est rejetée par quatre votes contre un.

1868

Licence accordée par le conseil de comté

Avril : Une licence pour un commerce de détail de boissons et spiritueux est accordée en vertu d'un règlement du conseil de comté.

1869

Licences pour boisson

Avril : Messieurs Pierre Marchand et Joseph Lemoine demandent une licence pour vendre de la boisson. Cette licence leur est accordée conformément aux règlements en vigueur.

1872

Dimanche et jour de fête

Mai : Le règlement portant le numéro 30 est homologué. Ce règlement concerne les commerces.

En bref :

- La part des commerces dans l'entretien des chemins est spécifiée.
- Le règlement prohibe la vente les dimanches et les jours de fête.

1873

Encore des amendements

Mai : Le règlement portant le numéro 32 est homologué.

En bref :

- Le règlement oblige les personnes tenant un magasin de marchandises sèches ou d'effets de grosserie à prendre une licence. Le règlement exclut les personnes qui vendent des liqueurs enivrantes.
- Le coût de la licence est de 2 \$ et elle est payable à chaque année le premier lundi de juillet.
- En cas de non-renouvellement de la licence, une pénalité de pas moins de 3 \$ et pas plus de 6 \$ sera imposée.

1875

Demande d'une licence

Mai : Monsieur François Déjournain demande un certificat pour obtenir une licence auprès du revenu de l'intérieur, pour vendre des liqueurs en contenu de pas moins de trois demiards. Le secrétaire est autorisé à délivrer le certificat.

1876

Renouvellement certificat

Mai : le conseil accepte d'accorder un certificat à Monsieur François Desjournain pour la vente de liqueurs spiritueuses.

1878

Moins de trois demiards

Mai : Le conseil autorise un certificat pour une demande de licence pour la vente de spiritueux en quantité de pas moins que trois demiards.

Monsieur Desjournain demande des certificats en 1879, 1880 et 1881.

1882

Un nouveau commerçant

Monsieur Hyldège Fontaine demande un certificat pour spiritueux. Le conseil accepte la demande.

Monsieur Hyldège Fontaine demande un certificat en 1883. Ce certificat est signé par trois électeurs de la municipalité.

1884 et 1885

Nouveau commerçant

Les certificats sont accordés à Monsieur Eldège Fontaine.

1886

Nouveau règlement

Mai : Le règlement portant le numéro 41 est homologué. La vente de spiritueux en quantité de plus de 3 gallons ou de 12 bouteilles en une même fois est prohibée. Une licence accordée par le percepteur du revenu du district de Montréal est obligatoire pour exercer un commerce de vente de spiritueux. Une copie du présent règlement est expédiée au percepteur.

1887

Renouvellement

Le 12 avril : Monsieur Eldège Fontaine demande une licence pour la vente de spiritueux. La demande est prise en considération avec mention que le conseil pense à annuler le règlement concerné.

Le 18 avril : À la majorité des voix, le conseil accepte le renouvellement du certificat de Monsieur Fontaine.

1889

Implication des électeurs

Avril : le certificat de Monsieur Eldège Fontaine est renouvelé. Ce certificat est signé par 54 électeurs de la municipalité.

1890

Un nouveau commerçant

Le certificat pour la vente d'alcool est accepté au nom de Monsieur Clovis Sénécal. L'acceptation est adoptée à la majorité des voix. Le certificat est renouvelé jusqu'en 1901.

1892

Ordonnance

Février : Le conseil ordonne à Monsieur Romuald Noël de bien vouloir payer la somme de 2 \$ par année pour l'opération de son commerce.

1899

Colporteurs

Août : Un règlement concernant les colporteurs est homologué. Tout colporteur ne peut faire aucun commerce à moins d'avoir obtenu une licence auprès de la municipalité. Le coût de la licence est de 20 \$. Un colporteur exerçant un commerce dans la municipalité sans avoir obtenu de permis est passible d'une pénalité de 20 \$.

1901

Transfert d'un permis

Juillet : Madame Sarah Lambert, épouse séparée de bien de Norbert Fontaine, demande le transfert du certificat d'alcool de Monsieur Clovis Senécal. Le transfert est accordé.

1902

Licence pour tous les colporteurs

Mars : Un coût annuel sur les licences est imposé pour toutes les catégories de colportage.

- Courtiers : 5 \$
- Colporteur de marchandise sèche : 50 \$
- Colporteur de bijouteries : 50 \$
- Colporteur d'épicerie : 50 \$
- Colporteur de liquide de toute nature : 50 \$
- Colporteur de toutes descriptions quelconque : 50 \$

Les délinquants seront passibles d'une pénalité de 25 \$ et de la saisie de leurs marchandises.

Cette pénalité sera perçue de la même manière que la vente pour arrérages de taxes.

Le maire ou la personne désignée par le conseil seront chargés de faire respecter le règlement.

1904

Licence pour hôtel et vente de spiritueux

Mars : Monsieur Prime Bissonnet demande une licence pour tenir un hôtel et vendre des spiritueux.

Une proposition est déposée voulant que le conseil n'accepte pas la demande.

Un amendement est déposé voulant que le conseil accepte la demande.

La proposition est rejetée par la majorité des votes du conseil.

Licence refusée

Monsieur Norbert Fontaine demande une licence pour la vente d'alcool dans son magasin. La demande est refusée.

Licence accordée

Juin : Un certificat pour la vente d'alcool est accordé à Monsieur Eldège Fontaine.

1905

Le conseil hésite

Mars : Le conseil prend en considération une demande de licence pour la vente d'alcool de Monsieur Eldège Fontaine.

Mai : La demande de Monsieur Eldège Fontaine est refusée.

À la majorité des voix, le certificat est accordé à Monsieur Norbert Fontaine & cie.

1907

Les certificats sont confirmés

Février : Le secrétaire publie un avis public pour confirmer les certificats de licence pour la vente d'alcool.

Madame Sara Lambert

Mars : Madame Sara Lambert demande un permis pour la vente d'alcool. Une proposition est déposée voulant que le permis soit accordé. Un amendement est déposé voulant que le permis ne soit pas accordé. L'amendement est accepté sur le vote du maire.

1912

Désapprouve la décision de la Chambre de commerce

Février : Le conseil désapprouve la résolution de la chambre de commerce de Montréal relativement à la loi sur les licences émises par la commission.

1916

Annulation de la taxe

Décembre : La taxe imposée aux commerçants et marchands de Saint-Marc est annulée.

1921

Requêtes

Décembre : Cinq requêtes sont présentées devant le conseil voulant que ce conseil adresse une résolution à la Commission des licences. Il sera spécifié dans cette résolution qu'aucune licence pour la vente d'alcool ne sera émise dans la municipalité de Saint-Marc. La requête porte la signature de 69 personnes. Le conseil propose la résolution et un amendement est proposé voulant que la résolution soit acceptée à moins qu'une requête contraire ne soit faite. L'amendement a été accepté.

Plaintes

Le conseil prend connaissance d'une plainte voulant que des débits de boissons sans licence exercent leur commerce dans la municipalité. Des moyens légaux seront pris pour faire cesser ces opérations.

Fin de cette période

Recherches et rédaction

Jacques Hébert

Publication : 4 février 2011